



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médecines naturelles

Question écrite n° 30740

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le développement de la thérapie hirudine (utilisation des sangsues). En effet, cette médecine naturelle, parfois décriée, connaît pourtant une notoriété et un fort succès dans des pays européens très évolués comme l'Allemagne. Les sangsues sont souvent utilisées dans les services de chirurgie plastique et réparatrice notamment lors de la réimplantation d'organes. D'autre part, des recherches médicales sont menées pour concevoir une sangsue artificielle. Il semble que dans notre pays, les ordres médicaux et l'Académie de médecine sont assez dubitatifs et circonspects sur cette utilisation des sangsues, d'où des difficultés à trouver des praticiens susceptibles de pratiquer cette thérapie hirudine. Il semble que les pouvoirs publics pourraient favoriser l'impulsion de ces méthodes médicales qui sont largement utilisées chez nos voisins européens. Il lui demande donc de lui préciser la position de son ministère sur ce dossier.

### Texte de la réponse

L'hirudothérapie est l'utilisation des sangsues en médecine. Leur utilisation remonte à l'Antiquité grecque. Les différentes substances contenues dans la salive de la sangsue sont relativement efficaces. Les plus importantes sont : l'hirudine et la caline (responsables de la fluidification du sang), la destabilase (dissolution des caillots sanguins), et l'égléine qui est un anti-inflammatoire puissant. Toutefois, il n'appartient pas au Gouvernement de promouvoir tel ou tel outil thérapeutique, l'utilité et l'efficacité de ces outils devant être établies par un consensus professionnel réalisé à partir de travaux scientifiques de qualité méthodologique reconnue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30740

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2008, page 7947

**Réponse publiée le :** 11 août 2009, page 7967